AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3782
FR0010241638-FS1047

22 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 septembre 2020, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 16 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CACEIS Bank qu'elle contrôle, 4 766 759 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	4 066 987	4,42
CACEIS Bank	699 772	0,76
Total Crédit Agricole SA	**4 766 759**	**5,18**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MERCIALYS hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.